



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Suicide

Question au Gouvernement n° 2245

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Le nombre de suicides augmente en France et constitue un grave problème de société qui touche principalement les jeunes, les adultes en situation de rupture et les personnes âgées.

Notre pays compte 150 000 tentatives de suicide chaque année, soit une toutes les quatre minutes. On a dénombré, en 1994, 12 000 décès par suicide, un toutes les quarante minutes. C'est 50 % de morts en plus que sur la route, c'est plus que de morts du sida.

En ce domaine, la France est un des pays industrialisés les plus touchés.

Notre politique de prévention et d'accompagnement est très en retard par rapport au Québec et à l'Angleterre, par exemple, où des campagnes d'information permanentes permettent de stabiliser le phénomène. En France, certaines associations essaient, par des initiatives très intéressantes, de lutter contre le fleau. Compte tenu de l'importance de ce drame pour les familles et pour la nation, avez-vous l'intention d'engager une véritable politique de prévention ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Vous avez raison, madame Boutin : les 12 000 morts par suicide que nous déplorons chaque année sont sûrement l'une des ombres qui pèsent le plus sur ce pays. Aussi le haut comité de santé publique a-t-il fait de la lutte contre le suicide une cause prioritaire. Hervé Gaymard, ministre de la santé, est aujourd'hui absent de France et je vous réponds en son nom, mais ce qui nous a frappés, lui et moi, c'est que ce thème a été retenu par la moitié des conférences régionales de santé comme la première priorité. Il est évident que nous allons devoir, en 1997, mettre l'accent sur ce grand fleau sanitaire et social. J'ajoute que, dans la tranche d'âge de seize à vingt-cinq ans, le suicide est, après les accidents, la deuxième cause de décès.

Ayant été le témoin personnel de leur action, je rends hommage à des associations aussi admirables que Premutan ou Phenix. Il nous faut, en effet, engager une campagne de fond qui mobilise tous les acteurs. Mais cette action doit s'inscrire - je sais que c'est aussi votre conviction - dans une politique plus globale de la famille et de nos communautes. Car le suicide, c'est d'abord un drame de la solitude.

La conférence de la famille devra bien sûr se préoccuper des problèmes des grands enfants. L'allocation universitaire contribuera certainement à y répondre. Mais il ne faut pas que l'autonomie de l'étudiant aboutisse à une forme de solitude.

Nous devons aussi remédier aux difficultés d'insertion des jeunes, qui sont incontestablement à l'origine de drames effroyables. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur le devoir d'insertion des jeunes dans la société. Si l'on veut faire reculer le suicide, qui frappe à tous les âges, mais plus particulièrement dans la jeune génération, c'est de notre volonté à tous d'accueillir plus généreusement les jeunes que dépendra la victoire contre ce fleau terrible. Nous en sommes tous conscients. La résorption de ce fleau doit devenir pour chacun d'entre nous un impératif quotidien ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Le nombre de suicides augmente en France et constitue un grave problème de société qui touche principalement les jeunes, les adultes en situation de rupture et les personnes âgées.

Notre pays compte 150 000 tentatives de suicide chaque année, soit une toutes les quatre minutes. On a denombre, en 1994, 12 000 décès par suicide, un toutes les quarante minutes. C'est 50 % de morts en plus que sur la route, c'est plus que de morts du sida.

En ce domaine, la France est un des pays industrialisés les plus touchés.

Notre politique de prévention et d'accompagnement est très en retard par rapport au Québec et à l'Angleterre, par exemple, où des campagnes d'information permanentes permettent de stabiliser le phénomène. En France, certaines associations essaient, par des initiatives très intéressantes, de lutter contre le fleau. Compte tenu de l'importance de ce drame pour les familles et pour la nation, avez-vous l'intention d'engager une véritable politique de prévention ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Vous avez raison, madame Boutin: les 12 000 morts par suicide que nous déplorons chaque année sont sûrement l'une des ombres qui pèsent le plus sur ce pays. Aussi le haut comité de santé publique a-t-il fait de la lutte contre le suicide une cause prioritaire. Hervé Gaymard, ministre de la santé, est aujourd'hui absent de France et je vous réponds en son nom, mais ce qui nous a frappés, lui et moi, c'est que ce thème a été retenu par la moitié des conférences régionales de santé comme la première priorité. Il est évident que nous allons devoir, en 1997, mettre l'accent sur ce grand fleau sanitaire et social. J'ajoute que, dans la tranche d'âge de seize à vingt-cinq ans, le suicide est, après les accidents, la deuxième cause de décès.

Ayant été le témoin personnel de leur action, je rends hommage à des associations aussi admirables que Premutan ou Phenix. Il nous faut, en effet, engager une campagne de fond qui mobilise tous les acteurs. Mais cette action doit s'inscrire - je sais que c'est aussi votre conviction - dans une politique plus globale de la famille et de nos communautés. Car le suicide, c'est d'abord un drame de la solitude.

La conférence de la famille devra bien sûr se préoccuper des problèmes des grands enfants. L'allocation universitaire contribuera certainement à y répondre. Mais il ne faut pas que l'autonomie de l'étudiant aboutisse à une forme de solitude.

Nous devons aussi remédier aux difficultés d'insertion des jeunes, qui sont incontestablement à l'origine de drames effroyables. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur le devoir d'insertion des jeunes dans la société. Si l'on veut faire reculer le suicide, qui frappe à tous les âges, mais plus particulièrement dans la jeune génération, c'est de notre volonté à tous d'accueillir plus généreusement les jeunes que dépendra la victoire contre ce fleau terrible. Nous en sommes tous conscients. La résorption de ce fleau doit devenir pour chacun d'entre nous un impératif quotidien ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2245

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 1997, page 1130

Réponse publiée le : 20 février 1997, page 1130

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 1997